

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

Le 7 février 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne.

Absentes excusées : SOULIÉ Françoise donne procuration à COSTE Philippe,  
VILA Léone donne procuration à GILS Denise.

Absente : SALASCA Claudine.

Madame RICHELME-DAVID Suzanne a été nommée secrétaire.

Monsieur BARTHAS Pierre, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

A la demande de la Présidente, il est rajouté à l'ordre du jour : Conseil Citoyen.

### APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 10 janvier 2022 est approuvé.

### PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 4, lotissement Les Fontanilles appartenant à Madame FROISSART Dany.
- Maison d'habitation 4, rue Edouard Caffort appartenant à Madame PETHERBRIDGE Susan.
- Terrain 54m<sup>2</sup> rue Léo Lagrange appartenant à Madame LIGNIERES Claude vendu à Mr et Mme CLEMENTE.
- Terrain de 45m<sup>2</sup> rue Léo Lagrange appartenant à Madame LIGNIERES Claude vendu à Madame ALLIER Dominique.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### TRAVAUX

- Béal : Madame le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement d'un parking à côté du boulodrome, entre le chemin du Breil et le béal appartenant à Mr Claude TEISSIER, il est prévu de recalibrer et d'effectuer des travaux sur le béal pour faciliter son entretien à long terme. Après avoir réalisé un curage complet sur toute la longueur jouxtant le parking, le fond du béal sera traité en enrochement et béton et sera busé sur une partie en face de la voie de liaison que la commune vient de créer entre le chemin bas et le chemin du Breil pour la sécurité des usagers.

Le revêtement du parking sera conçu avec un nouveau matériau perméable pour limiter le volume des eaux de surface sur le secteur et éviter également une collecte importante d'eau pluviale vers le béal.

- Impasse Prévert : projet de modification d'implantation de voirie validé par les propriétaires riverains. Afin de profiter de la présence du SIC (Syndical Intercommunal de Cycladrage) sur un autre chantier de la commune, cette chaussée sera goudronnée prochainement.

- Jardin des puits : les travaux de réfection sont terminés (chappe, gazon synthétique, ...). Le jardin a réouvert au public le 2 février dernier.

- Logements séniors : les architectes consultés par le groupe MARCOU HABITAT sont en train de finaliser l'opération « logements séniors » à l'ancien hôtel RICHARDIS. Le projet d'aménagement

du terrain FERROCOS est également en cours de réalisation. La demande d'exonération de taxe d'aménagement pour le futur permis de construire sera délibérée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

- Câble sono : le poteau sur lequel est fixé le câble sono qui traverse la R.D.11 entre la route de Laure et la rue de l'Oratoire sera déposé à l'occasion de l'enfouissement des réseaux électriques. La meilleure solution pour faire traverser la route départementale à ce câble est de passer par une gaine télécom existante. Le SYADEN peut obtenir cette autorisation de passage. Cette solution sera proposée au responsable du SYADEN lors de la prochaine réunion du chantier « Chemin du Jeu du Mail ».

- Un élargissement est effectué par les agents techniques au croisement entre le chemin du Jeu du Mail et la voie qui rejoint la route départementale. Des buses ont été posées sur quelques mètres afin de faciliter l'accès de gros engins et notamment ceux de l'entreprise locale AMIEL DEPOND.

## **PRÉAU PHOTOVOLTAÏQUE - SYADEN**

Madame le Maire propose l'adhésion de la commune à une prestation d'accompagnement personnalisé d'un projet d'énergie renouvelable (ENR) électrique du SYADEN, pour la construction du préau (Boulodrome) avec toiture photovoltaïque situé parcelle n°A0299 entre la rue de la porte rouge et le chemin du Breil. Le conseil municipal accepte cette mission qui consiste à un accompagnement technique administratif et financier du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

## **PACTE DE FISCALITÉ CARCASSONNE AGGLO**

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Carcassonne Agglo a approuvé le transfert de taux de foncier bâti et de foncier non-bâti entre les communes membres et Carcassonne Agglo. Ce principe a été exposé lors de la séance du conseil municipal du 6 décembre. Le conseil municipal accepte la révision des attributions de compensation au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 226 031,51 euros qui permet de neutraliser les effets du transfert d'une partie des taux de foncier bâti et de foncier non-bâti.

Principe du partage de fiscalité : la communauté d'agglomération crée un taux de taxe foncière bâti supplémentaire et les communes doivent diminuer leur taux du même pourcentage. La communauté restitue aux communes le produit fiscal manquant dû à la diminution de taux par le biais de l'attribution compensatrice. Il en est de même pour la taxe foncière non bâti.

## **COMMISSION D'AIDE SOCIALE**

La commission d'aide propose d'attribuer une aide exceptionnelle à une administrée qui se trouve en difficulté financière importante. Le conseil municipal accepte la prise en charge par la commune des frais de remplacement d'un cumulus électrique défectueux dans son habitation.

## **CIMETIÈRE**

Madame le Maire expose qu'il convient de revoir les tarifs des concessions de cimetière ainsi que le principe de concessions perpétuelles qui étaient en vigueur jusqu'à maintenant. Pour la vente des nouvelles concessions le conseil municipal décide de ne proposer que des concessions cinquantenaires.

Nouveaux tarifs :  
1 place (2,70m x 1m) – 150 € + frais d'enregistrement  
2 places (2,70m x 2m) – 300 € + frais d'enregistrement.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSION**

Remboursement des frais de déplacement à l'adjoint technique qui a effectué la mission d'amener le camion-nacelle en réparation au garage à TOULOUSE, Haute-Garonne.

## **CONSEIL CITOYEN**

Cinq membres du Conseil Citoyen ont démissionné (dont un pour cause de déménagement) sur huit. Les raisons évoquées sont : le manque de temps pour certains et la lenteur nécessaire pour la réalisation de certains projets proposés par ce Conseil.

Les trois membres restants souhaitent néanmoins continuer et sollicitent le remplacement des démissionnaires. Deux solutions sont évoquées : soit faire appel aux candidats non retenus en décembre 2020 lors de la création du Conseil Citoyen, soit ouvrir une nouvelle campagne pour désigner les nouveaux membres.

Le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter le nombre total de conseillers à 9 élus pour 3 ans avec 1/3 renouvelable chaque année (même principe que pour les associations 1901). Les 3 catégories prévues dans la charte lors de la constitution du Conseil Citoyen sont supprimées.

- que les six nouveaux membres pourront être désignés comme suit :

- Demander aux 5 candidats non retenus au Conseil Citoyen (en 2020) s'ils souhaitent intégrer ce conseil,
- Compléter jusqu'à 6 membres en effectuant un tirage au sort parmi les anciens candidats des listes municipales (2020) qui n'étaient pas éligibles lors de la constitution du Conseil Citoyen. Il conviendra alors de modifier également la charte en ce sens.

---

La séance est levée à 20h30.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 7 MARS 2022 à 18h30**